

# Orientation 1 Contribuer à protéger les patrimoines maritimes du coeur

## Orientation 1 Contribuer à protéger les patrimoines maritimes du coeur

Les mesures identifiées dans le cadre de cette orientation doivent permettre non seulement d'assurer une solidarité écologique avec les espaces marins en coeur mais également de contribuer à préserver le bon état de ceux présents dans l'Aire maritime adjacente.

AMA ? Mesure n°1 : Protéger et restaurer les patrimoines naturels, paysagers et culturels des fonds côtiers par une meilleure maîtrise des usages.

L'EPPN mobilise son personnel et ses compétences pour contribuer à mieux préserver, voire restaurer, la biodiversité, les paysages et le patrimoine culturel des espaces marins délimités par l'AMA avec ses partenaires, afin de :

-Solliciter l'État en vue de l'instauration sur les espaces marins de la Rade sud de réglementations s'inspirant de celles en vigueur, le cas échéant, en coeur marin, de façon à s'assurer d'une cohérence de gestion entre ces deux espaces ;

Enfin, dans le cadre de l'instauration d'une « Trame bleue marine » nationale, l'EPPN identifie et propose une réglementation spéciale pour les espaces dont il convient de préserver la fonction de corridor écologique avec d'autres sites à enjeux ou d'autres aires marines protégées (ex : avec le Parc marin de la Côte Bleue, avec le Parc national de Port-Cros, le sanctuaire PELAGOS dans sa configuration actuelle, etc.).

Mesures partenariales en Coeur associées :

-Mettre en oeuvre les objectifs Natura 2000 par des contrats ou chartes.

Rôle de l'Établissement public	Principaux partenaires associés
Met à disposition ses compétences et moyens en termes d'expertise scientifique et technique, de sensibilisation et de police de la nature. S'associe à l'élaboration et au suivi des démarches en cours ou en projet de planification, réglementation, d'aménagement ou de gestion.	État ? DRAC / DRASM, AERM&C et AAMP, CG13, Région, MPM, Marseille, Cassis, La Ciotat, CRPEM PACA, Prud'homies, SEMIDEP, armateurs, compagnies maritimes. Sociétés nautiques, Office de la mer
Mesure s'appliquant dans les espaces à vocation naturelle ou d'accueil et d'organisation de la fréquentation	

AMA ? Mesure n° 3 : Contribuer à l'amélioration des connaissances sur les patrimoines naturels, paysagers et les usages des milieux littoraux et marins

En vue de mieux connaître et comprendre l'évolution des écosystèmes, en lien avec les usages, de fournir des outils d'aide à la décision et d'appuyer les démarches de gestion existantes, l'EPPN crée et pilote un « Observatoire écologique et socio-économique des milieux et usages littoraux et marins » dédié à l'AMA (et au coeur marin).

# Orientation 1 Contribuer à protéger les patrimoines maritimes du coeur

## Mesures Partenariales en Coeur associées :

- Associer les usagers spécialisés à certaines études et suivis pour les impliquer dans la protection et les missions du Parc national ;
- Mutualiser les compétences et les moyens en inter?parcs ;
- Acquisition et valorisation des connaissances.

Rôle de l'Établissement public	Principaux partenaires associés
Crée, pilote et anime l'observatoire. Réalise les études ou enquêtes, en cohérence avec les démarches scientifiques existantes. Centralise et valorise les observations des usagers. Crée et alimente une base de données à destination du public. Communique auprès du grand public sur les connaissances acquises.	État ?DRAC / DRASM AERM&C ? AAMP Marseille, Cassis et La Ciotat MPM, Région CRPEM PACA, Prud'homies SEMIDEP, armateurs, compagnies maritimes ..
Mesure s'appliquant dans tous les espaces maritimes du Parc	

## AMA – Mesure n° 4 : Préserver les cétacés

Au?delà de la nécessaire amélioration des connaissances sur les populations de cétacés présentes dans les espaces marins, le renforcement des mesures de préservation de ces espèces protégées constitue une priorité à l'échelle non seulement nationale mais internationale. L'EPPN agira, avec ses partenaires, pour :

- élargir le périmètre du sanctuaire marin PELAGOS pour la protection des mammifères marins de Méditerranée nord?occidentale au périmètre marin du Parc national des Calanques (coeur et AMA).
- appuyer ou initier toute action utile à une meilleure préservation des cétacés (formation des pilotes de navires, mise en place de système de localisation type REPCET, propositions de mesures aux autorités de l'État, en concertation avec les compagnies et armateurs, concernant la navigation commerciale dans les espaces marins du Parc...).

## Mesures Partenariales en Coeur associées :

- Encadrement de l'activité de « whale?watching » dans les eaux du parc national ;
- Associer les usagers spécialisés à certaines études et suivis pour les impliquer dans la protection et les missions du PN ;
- Réduire le risque de collision avec les cétacés.

Rôle de l'Établissement public	Principaux partenaires associés
Mobilise ses compétences et moyens d'expertise scientifique et technique, de surveillance et de police de la nature. Centralise les données d'observation des cétacés et les met à disposition des scientifiques. Sensibilise les usagers de la mer.	État, AAMP, Secrétariat Pelagos (PN Port?Cr Scientifiques, organismes de recherche, Asso d'études et de protection de l'environnement École de la Marine marchande, armateurs, co maritimes, GPMM.

# Orientation 1 Contribuer à protéger les patrimoines maritimes du coeur

Mesure s'appliquant dans tous les espaces maritimes du parc national

pages 133 à 135

Référence ID de l'article : #1712

Auteur : Olivier Caligari

Dernière mise à jour : 2013-10-21 16:14